

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 19 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M.VITALI, MARY, BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. AMIDEI	à	M. le Maire
Mme SUSINI Claire	à	M. GABRIELLI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. LAUDATO	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. ZUCARELLI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAUT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 248

Marché de Travaux d'urgence impérieuse pour la mise en sécurité de l'école Salines 6 suite à l'effondrement d'un mur de soutènement et la rupture d'alimentation électricité et gaz.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet les travaux d'urgence impérieuse pour la mise en sécurité de l'école Salines 6 – Effondrement d'un mur de soutènement et rupture alimentation électricité et gaz. En raison de l'urgence impérieuse, suite aux intempéries ayant touché la région ajaccienne le 1^{er} octobre 2012, la procédure choisie est celle d'un marché négocié, passé en application des articles 35 II 1^o) du Code des marchés publics. Une lettre de consultation a été envoyée à une entreprise, la SARL FIRROLONI, le 03 octobre 2012.

La date de remise des offres a été fixée au 04 octobre 2012 à 11h00 et le marché a été notifié au titulaire le 05 octobre 2012.

La durée du marché est de trois mois.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 13 novembre 2012 a décidé la validation a posteriori de l'attribution du marché à l'entreprise FIRROLONI.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De valider la procédure d'urgence concernant les travaux d'urgence impérieuse pour la mise en sécurité de l'école Salines 6 – Effondrement d'un mur de soutènement et rupture alimentation électricité et gaz avec l'entreprise suivante :

SARL FIRROLONI

pour un montant HT de 155 999.52 euros

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. DIGIACOMI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment l'article 35 II 1^o) du Code des marchés publics.

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 13 novembre 2012 est chargée de valider l'attribution du marché à l'entreprise SARL FIRROLONI.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 novembre 2012.

AUTORISE EXPRESSEMENT LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

à exécuter le marché concernant les travaux d'urgence impérieuse pour la mise en sécurité de l'école Salines 6 – Effondrement d'un mur de soutènement et rupture alimentation électricité et gaz avec l'entreprise suivante :

SARL FIRROLONI

pour un montant HT de 155 999.52 euros

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121119-2012-248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2012